CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E77794** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2027**

ÉDITÉ LE 04/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2007

Raison sociale : SARL KAYA.O

Forme juridique : SARL

Capital : 124 100

20 RUE DE CHAMBOURG
01100 OYONNAX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC OYONNAX

Siret : 498 963 354 00036

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 4302889

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 22756458104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 22756458104

Situation fiscale et sociale : A jour au 17/09/2026

Téléphone : 04 74 73 59 95 **Fax :**

Portable : 06 82 53 63 47

Responsabilité légale :
KAYA OKTAY GÉRANT

Site Internet : http://www.kaya-o-peinture-sol.fr

E-mail : kaya.o@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 891 673 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	7	17/09/2024
6222	Revêtements résilients PVC (Technicité confirmée)	4	17/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 04/11/2026 09:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.